



«Tout ce qu'il vous dira,
faites-le » (Jn 2,5b)

DIOCESE D'IDIOFA

L'Evêque

N/Réf. : N° EVID /C.N. 33/22/2013

DECRET PORTANT NOMINATION DE L'ECONOME ADJOINT, CHARGE DE L'EXECUTION DES PROJETS

Considérant la nécessité et l'urgence d'assurer la réalisation des projets sur toute l'étendue du diocèse et de fournir aux donateurs le rapport de leur exécution;

Nous soussigné, **José MOKO EKANGA**, par la grâce de Dieu et la bienveillance du Siège Apostolique, **Evêque d'Idiofa**;

En vertu de notre pouvoir ordinaire (Can. 381);

DECRETONS :

Art. 1 : La nomination de **Monsieur l'Abbé Bertin PELA** comme Économe Adjoint;

Art. 2 : Monsieur l'Abbé ainsi nommé se chargera de l'exécution des projets dans le respect de l'intention des donateurs ; il veillera à l'élaboration, en temps raisonnable, du rapport à fournir aux bienfaiteurs.

Art. 3 : Le présent décret entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Idiofa, le deuxième jour du mois de Février de l'année deux mille treize, en la fête de la Présentation du Seigneur.

+ José MOKO EKANGA

Evêque d'Idiofa